



**Olivier BARRIERE** (Chargé de Recherche de l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) UMR ESPACE-DEV, HDR Droit (droit de l'environnement et anthropologie juridique)

Olivier Barrière est un juriste de l'environnement qui a été conduit très tôt à s'interroger sur l'effectivité du droit positif et à s'orienter vers l'anthropologie du droit. Il s'est ainsi spécialisé en anthropologie juridique de l'environnement et s'est attaché à travailler sur le droit foncier et sur un droit négocié vis à vis des ressources et des milieux naturels.

Son analyse du droit se caractérise également par un empirisme juridique, compte tenu de son attachement à bâtir ses recherches à partir de l'exploration des réalités locales et à ancrer ses travaux sur le terrain (Mali, Sénégal, Mauritanie, Tchad, Maroc, Guyane, Nouvelle Calédonie, Cévennes-France) : sa lecture holistique du droit l'a ainsi conduit à décrypter le droit endogène et à rechercher des articulations entre le droit positif et le droit pratiqué localement. De plus, il est entré dans l'expérimentation par l'élaboration de régulations locales au moyen de conventions locales d'environnement (Sénégal), de pacte de résilience socio-écologique (Maroc) et d'un pacte pastoral intercommunal (France). L'Habilitation à Diriger des Recherches (HDR) passé en 2012 (Université de Limoges/CRIDEAU) portait sur les « Eléments d'une socio-écologie juridique : le droit face à l'urgence écologique, essai d'une anthropologie juridique de l'environnement » dans la perspective de repenser le droit de l'environnement par une dimension anthropologique. La démarche se poursuit actuellement en ayant initié et coordonné l'ouvrage *Coviability* (Springer) dans une démarche fédérative et très interdisciplinaire. L'enjeu des travaux de recherche d'Olivier Barrière est maintenant d'approfondir le concept de « coviabilité des systèmes sociaux et écologiques » afin de l'intégrer dans le droit de l'environnement national et international et de se concentrer sur son opérationnalité et sa diffusion comme paradigme de la transition écologique.